

Coordonnateur (trice) en aménagement du territoire

RÉGULIER, TEMPS PLEIN

Dans le cadre d'un nouveau projet de coopération intermunicipale, la Ville de Macamic est à la recherche d'une personne pour occuper le poste de coordonnateur(trice) en aménagement du territoire.

Le projet vise à mettre en place un service intermunicipal partagé en aménagement du territoire, en urbanisme et en inspection municipale afin de répondre aux besoins des petites municipalités de l'Abitibi-Ouest. La personne choisie aura l'occasion de contribuer directement à la mise en place et au développement d'un nouveau service, de travailler auprès de plusieurs municipalités et de mettre son expertise au service de réalités territoriales variées.

Le service permettra de regrouper une expertise spécialisée et de la rendre accessible aux municipalités participantes selon leurs besoins. Il contribuera à améliorer l'application de la réglementation, la qualité des interventions, les délais de traitement et la cohérence des pratiques, tout en favorisant la collaboration et l'optimisation des ressources municipales.

FONCTION

Sous l'autorité de la direction générale de la Ville de Macamic, le ou la coordonnateur(trice) à l'aménagement du territoire assure la prestation de services partagés en urbanisme, en aménagement du territoire et en inspection municipale auprès des municipalités participantes.

La personne titulaire du poste agit comme ressource professionnelle auprès des directions générales et des élus des municipalités participantes. Elle contribue à assurer une application rigoureuse, cohérente et documentée de la réglementation municipale, tout en participant activement au développement et à l'évolution du service partagé.

De façon non limitative, le ou la titulaire du poste accomplit les tâches suivantes :

- Coordonner la prestation du service partagé en urbanisme et en aménagement du territoire auprès des municipalités participantes;
- Analyser les demandes de permis, certificats et autres dossiers en matière d'urbanisme;
- Interpréter et appliquer les règlements municipaux relatifs au zonage, à la construction, au lotissement et aux usages;
- Effectuer les visites, inspections et vérifications de conformité requises dans le cadre des dossiers confiés;
- Accompagner les citoyens, promoteurs et intervenants dans leurs démarches et favoriser une approche claire et accessible de la réglementation;
- Conseiller les directions générales et les élus dans leurs décisions et dans le traitement des dossiers d'urbanisme et d'aménagement du territoire;
- Soutenir les municipalités dans leurs dossiers complexes, particuliers ou nécessitant une analyse professionnelle;
- Assurer une communication constante avec les municipalités participantes afin de bien comprendre leurs besoins, priorités et enjeux;
- Développer et mettre en place les outils, procédures, formulaires, guides et méthodes de travail nécessaires au fonctionnement et à l'évolution du service partagé;
- Favoriser le partage d'expertise, l'harmonisation des pratiques et l'amélioration continue des services entre les municipalités;
- Effectuer une veille législative et réglementaire et assurer le transfert de l'information pertinente aux municipalités;
- Planifier et organiser les interventions en fonction des besoins et des priorités établies avec chaque municipalité;

- Assurer la documentation, la traçabilité et le suivi des dossiers et des interventions;
- Participer au développement et à l'évolution du modèle de service partagé afin d'en assurer la qualité, l'efficacité et la pérennité;
- Produire les suivis, bilans et redditions de comptes nécessaires à l'évaluation du service.

EXIGENCES

- Détenir une formation collégiale ou universitaire pertinente en urbanisme, aménagement du territoire, environnement, géographie ou dans un domaine connexe;
- Posséder une expérience pertinente en urbanisme, en aménagement du territoire ou dans un domaine connexe;
- Posséder une bonne connaissance de la réglementation municipale applicable en matière de zonage, de lotissement, de construction et d'usages;
- Détenir un permis de conduire valide et être disponible pour se déplacer dans les municipalités participantes.

Une expérience en milieu municipal, notamment dans l'analyse de demandes de permis, l'application de règlements ou le traitement de dossiers d'urbanisme, constitue un atout.

COMPÉTENCES

- Démontrer une bonne capacité d'analyse, de jugement et de résolution de problèmes;
- Posséder de bonnes aptitudes en communication, tant avec les citoyens qu'avec les directions générales, les élus et les différents intervenants municipaux;
- Être autonome, organisé et capable de gérer plusieurs dossiers et priorités simultanément;
- Démontrer une capacité à travailler en collaboration avec plusieurs municipalités et à adapter son approche aux réalités de chacune;
- Maîtriser les outils informatiques courants et être à l'aise avec la création et l'utilisation d'outils de suivi et de gestion documentaire;

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Poste cadre à temps plein, entre 35 et 40 heures par semaine, réparties sur 5 jours;
- Horaire de travail principalement de jour, selon les besoins du service et les activités municipales;
- Salaire horaire entre 36 \$ et 47 \$, selon les qualifications et l'expérience, conformément à la politique salariale de la municipalité de Macamic;
- La municipalité de Macamic offre une gamme complète d'avantages sociaux incluant un régime de retraite avantageux et une assurance collective compétitive.

POSTULER À CE POSTE

Les personnes intéressées par ce défi sont invitées à faire parvenir leur curriculum vitae, au plus tard le vendredi 9 octobre 2026 à 12h00 à :

Marie-Pier Plante

dg@villemacamic.qc.ca

Objet : Coordonnateur (trice) en aménagement du territoire

Nous remercions tous les candidats pour leur intérêt et nous communiquerons uniquement avec les candidats retenus. La Ville de Macamic respecte le principe d'équité en matière d'emploi, le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.